

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 14 mai 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-05-112 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-05-113 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2002 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 22 AVRIL 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 2002 et de l'assemblée spéciale du 22 avril 2002, tels que présentés.

ADOPTÉE

2002-05-114 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS - AVRIL 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2002, au montant de **123,436.89 \$**.

ADOPTÉE

2002-05-115 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER - AVRIL 2002

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2002, au montant de **362,914.79 \$**.

ADOPTÉE

2002-05-116 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – AVRIL 2002

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois d'avril 2002, au montant de **14,586.63 \$**.

ADOPTÉE

2002-05-117 TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION - ADJUDICATION

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une tour de télécommunication autoportante;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 23 avril 2002;

Attendu les recommandations du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le contrat pour la fourniture et l'installation d'une tour de télécommunication autoportante soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir BELL CONCEPTA TÉLÉCOM, au montant de 7,495.00 \$, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres et sa soumission. Le montant est pris à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2002-05-118 TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – LIEN MICRO-ONDES

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une tour de télécommunication autoportante;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 23 avril 2002;

Attendu les recommandations du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture d'un système de lien micro-ondes pour communication sans-fils (système Cisco) entre les édifices municipaux à BELL CONCEPTA TÉLÉCOM, au montant de 12,995 \$, plus taxes. Le montant est pris à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2002-05-119 VÊTEMENTS DE TRAVAIL - ADJUDICATION

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en vêtement de travail et sécurité pour l'année 2002;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 16 avril 2002;

2002-05-119 ... suite

Attendu la recommandation du directeur de la Gestion du territoire d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le contrat pour l'approvisionnement en vêtements de travail et sécurité pour l'année 2002 soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Nettoyeur Hérard et fils inc., au montant de 4,615.19 \$, taxes incluses, suivant le document d'appel d'offres de la Gestion du territoire et sa soumission.

ADOPTÉE

2002-05-120 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE - DÉSIGNATION

Attendu que le règlement numéro 131, modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 24 janvier 2002;

Attendu suivant l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut consentir à la désignation d'un fonctionnaire aux fins de l'application de ce règlement;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de désigner monsieur Éric Gélinas, inspecteur en bâtiments, aux fins de l'application du règlement numéro 131 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2002-05-121 POLITIQUE D'EMBAUCHE - MODIFICATION

Attendu que le 12 juin 2001, par la résolution 2001-06-130, le Conseil adoptait une politique d'embauche s'appliquant à la Municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer ladite politique d'embauche;

Attendu que la nouvelle politique d'embauche contient entre autre : des dispositions établissant les règles et conditions d'embauche d'étudiants dont les parents sont des employés municipaux et pour interdire l'embauche de personnes ayant un lien de parenté avec les membres du Conseil et la direction générale.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la politique d'embauche de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, telle qu'adoptée par la résolution numéro 2001-06-130, soit remplacée par la politique d'embauche jointe à la présente.

ADOPTÉE

2002-05-122 ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE AIDE JARDINIÈRE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que madame Chantal Besner soit embauchée comme employée temporaire au poste d'aide jardinière, pour une période maximale de 120 jours, à compter du 22 avril 2002 et ce, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-05-123 ENGAGEMENT TEMPORAIRE - INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que madame Marilynne Simard soit embauchée comme employée temporaire, au poste d'inspectrice en environnement, pour une période maximale de 16 semaines à compter du 6 mai 2002 et ce, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-05-124 ENGAGEMENTS TEMPORAIRES – MONITEUR ET AIDE MONITEUR POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que Simon Fleury soit embauché comme employé temporaire au poste de moniteur du camp de jour et Dany Brisebois comme employé temporaire au poste d'aide moniteur du camp de jour, pour une période maximale de 7 semaines à compter du 24 juin au 9 août 2002 et ce, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-05-125 ENGAGEMENT TEMPORAIRE – RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que madame Chantal St-Pierre soit embauchée comme employée temporaire au poste de responsable du service de garde, pour une période maximale de six semaines, à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 9 août 2002 et ce, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-05-126 SERVICES COMMUNAUTAIRES – DEMANDE DE STAGE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la Municipalité autorise Nancy Goyette, étudiante, à faire un stage non rémunéré aux Services communautaires, pour une période maximale de 3 semaines, soit du 13 au 31 mai 2002.

Que monsieur Alain Bernard, directeur des Services communautaires soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

2002-05-127 ADGMQ – AUTORISATION AU CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser madame Manon Bernard, directrice générale, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec, du 26 au 29 juin 2002, à Rivière-du-Loup. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE

2002-05-128 SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

Attendu qu'en vertu d'une entente intermunicipale conclue entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot, le Service de Police de Ville de L'Île-Perrot dispense sur tout le territoire de la Municipalité, les services tels le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la prévention du crime;

Attendu l'adoption de la Loi sur l'organisation des services policiers;

Attendu qu'à partir du 1^{er} juin 2002, les services policiers seront dorénavant dispensés sur le territoire de la Municipalité par la Sûreté du Québec;

Attendu la satisfaction du conseil municipal à l'endroit du Service de Police de Ville de L'Île-Perrot;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le conseil municipal remercie et félicite le Service de Police de la Ville de L'Île-Perrot pour les services rendus à la population de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2002-05-129 RUE DE LA VALLINE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente entre le Groupe Immobilier Farand (9103-1328 Québec inc.) et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour l'ouverture de la rue de la Valline et la construction des infrastructures selon la première Phase du développement domiciliaire situé sur le lot numéro 255.

ADOPTÉE

2002-05-130 MÉMOIRES DE FRAIS DE LA SODEC - APPROBATION

Attendu la contestation de l'évaluation foncière du Parc historique de la Pointe-du-Moulin par la Société de développement des entreprises culturelles;

Attendu que la Cour d'appel du Québec a rejeté le pourvoi de la Municipalité et a confirmé le jugement de la Cour du Québec, renversant la décision du Bureau de révision de l'évaluation foncière;

Attendu la recommandation du responsable du Service du greffe d'acquitter les mémoires de frais de la Société de développement des entreprises culturelles;

2002-05-130 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le Conseil autorise le paiement des mémoires de frais dans les dossiers portant les numéros 7624-89-6587, 7624-89-6588, 700-02-001267-934 et 500-09-002479-962, au montant total de 7,547.46 \$, relatifs à la contestation de l'évaluation foncière du Parc historique de la Pointe-du-Moulin par la Société de développement des entreprises culturelles. Le montant est pris à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2002-05-131 HORAIRE D'ÉTÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter la demande du SCFP local 3530 à l'effet de modifier les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux des services administratifs de la Municipalité, en les remplaçant par les heures suivantes : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et ce, à compter de lundi le 3 juin jusqu'au 30 août 2002 inclusivement.

ADOPTÉE

2002-05-132 INSPECTEUR AGRAIRE ET INSPECTEUR MUNICIPAL - NOMINATION

Attendu que suivant l'article 219 du Code municipal, toute municipalité locale doit nommer, dans le mois de mars, tous les deux ans, un inspecteur agraire et un inspecteur municipal;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un inspecteur agraire et d'un inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de nommer monsieur Luc Tessier, à titre d'inspecteur agraire et inspecteur municipal pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2002-05-133 PARC DE PLANCHES À ROULETTES ET DE PATINS À ROUES ALIGNÉES

Attendu la recommandation du directeur des Services communautaires d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Que le contrat pour l'acquisition de rampes;

Qu'un parc de planches à roulettes et de patins à roues alignées soit aménagé au Parc des Mésanges;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'octroyer le contrat pour l'acquisition de rampes pour la pratique de la planches à roulettes et du patin à roues alignées au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Unigear Industries au montant de 16,800 \$ plus taxes, suivant le document d'appel d'offres et la soumission. Le montant est pris à même le fonds réservé « Maison des jeunes ».

ADOPTÉE

2002-05-134 TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE À DIFFÉRENTS ENDROITS – ADJUDICATION DE CONTRAT

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour réaliser des travaux de fondation de rue et de pavage à différents endroits de la municipalité;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 7 mai 2002;

Attendu la recommandation du directeur de la Gestion du territoire d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le contrat pour la réalisation de travaux de fondation de rue et de pavage à différents endroits de la municipalité, soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Ali Excavation inc., selon la ventilation suivante :

Partie 1 – resurfaçage dans différentes rues	24,722.27 \$
Partie 2 – préparation et pavage rue Léo-Paul-Desrosiers	25,326.89 \$
Partie 3 – aménagement au Parc des Mésanges	<u>25,185.78 \$</u>
	78,234.94 \$

Le montant du contrat est à prix unitaire et inclus les taxes applicables.

Que la partie 2 de ce contrat (préparation et pavage de la rue Léo-Paul-Desrosiers) est conditionnelle à ce qu'un règlement d'emprunt concernant ces travaux reçoive toutes les approbations légales requises.

Que le montant de la partie 3 de ce contrat est pris à même le fonds réservé du Parc des Mésanges (20,000 \$) et l'excédent à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2002-05-135 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CROISSANT LÉO-PAUL-DESROSIERS

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le croissant Léo-Paul-Desrosiers et autorisant un emprunt de 30,000 \$.

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du territoire – avril 2002.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – avril 2002.

2002-05-136 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de lever l'assemblée à 20h50.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

